2ème ANNEE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 12 DECEMBRE 1912 — No. 41

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)..............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef*

Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Un cadeau sans permission

Le Canada attendait depuis longtemps l'énoncé officiel de la politique navale du gouvernement.

Depuis la démission de M. Monk ce n'était plus un secret pour personne qu'il allait être question d'une contribution monétaire considérable, sans aucune consultation du peuple.

Le sort en est jeté. Jeudi le 5 décembre, M. Borden a fait savoir à tout le Canada que les Communes et le Sénat seraient appelés à voter un joli cadeau de $35,000,000 pour la construction de trois dreadnoughts au service de la marine anglaise.

Il sera facile pour nos députés de puiser cette somme dans le trésor public et de se montrer généreux aux dépens de ceux qui auront à payer la note, mais il est incontestable que ce sera un cadeau fait sans permission avec les deniers du peuple.

Chacun est libre d'apprécier à la lumière du sens commun la valeur d'un tel procédé.

Le péril imminent dans lequel se trouverait l'empire britannique n'apparaît d'ailleurs que très éloigné dans le mémoire détaillé que l'Amirauté anglaise a préparé à la demande du gouvernement canadien sur le *status* actuel et futur de la marine anglaise.

Le peuple paye et vote, mais il ne gouverne pas : depuis qu'on lui a fait croire que le suffrage universel le rendait souverain, c'est toujours la haute finance qui s'est chargée de la besogne.

Lettre-Encyclique de N. T. S. P. Pie X

Pape par la divine providence aux évêques d'Allemagne

A Notre Cher Fils G. Kopp, cardinal prêtre de la S. E. R., évêque de Breslau.

A Nos Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique

PIE X, PAPE

Cher Fils et Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique

Notre spécial amour de bienveillance pour les catholiques d'Allemagne, qu'un grand respect de foi et d'obéissance unit à ce Siège apostolique et qui luttent avec force et générosité pour la cause de l'Eglise, Nous pousse, Vénérables Frères, à tourner Notre zèle et Nos soins à l'extinction de la controverse qui se perpétue chez eux relativement aux Associations ouvrières ; controverse dont Nous ont entretenu plusieurs fois, ces dernières années, la plupart d'entre vous, et nombre aussi d'hommes prudents et graves de l'un et de l'autre parti. Et Nous y apportons d'autant plus de zèle que, dans la pleine conscience de Notre charge apostolique, Nous comprenons que le plus sacré de Nos devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure chez Nos bien-aimés fils dans sa pureté et son intégrité, et de ne permettre d'aucune manière que leur foi soit mise en danger. Faute d'être excités à temps à la vigilance, un danger les menacerait, celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ. Joignez-y que, le plus ardent de Nos désirs étant de favoriser et d'affermir la concorde parmi les catholiques, Nous voulons écarter toutes causes de dissension qui, divisant les forces des bons ne peuvent que servir les adversaires de la religion. Bien plus, Nous désirons, Nous souhaitons que Nos fils gardent avec leurs concitoyens étrangers à la foi catholique la paix indispensable au gouvernement de la société et à la prospérité de la cité. Bien que, Nous l'avons dit, la situation Nous fut connue, il Nous plut, avant de porter sur elle un jugement, de demander le sentiment de chacun d'entre vous, Vénérables Frères ; et sur Notre demande, chacun de vous a répondu avec la promptitude et le soin qui convenaient à la gravité de la question.

Aussi, Nous proclamons solennellement, en premier lieu, que le devoir de tous les catholiques—devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée que dans la vie sociale et publique—est de garder fermement et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne, enseignée par le Magistère de l'Eglise catholique, ceux-là particulièrement que Notre Prédécesseur a exposés avec tant de sagesse dans l'Encyclique "Rerum novarum" ; principes, du reste, que les évêques de Prusse, réunis à Fulda, en 1900, suivirent, Nous le savons, avec tant de soin, et que vous-mêmes, dans votre réponse à Notre demande sur ce point, avez clairement résumés.

A savoir que, quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels, mieux que cela, il doit, d'après les règles de la sagesse chrétienne, tout diriger vers le souverain Bien, comme vers la fin dernière, toutes ses actions, moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise. — Tous ceux qui, soit pris individuellement, soit groupés en Sociétés, se font gloire du titre de chrétien, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs devoirs, nourrir les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle.—La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglées en dehors de l autorité de l'Eglise, "vu que, bien au contraire, et en toute vérité, cette question sociale est morale et religieuse au premier chef, et doit, dès lors, se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Eglise."

Quant aux Associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là méritent une approbation sans réserve, et doivent être regardées comme le plus réellement et efficacement utiles à leurs membres, qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Eglise. Nous l'avons déclaré Nous-même plus d'une foi lorsque l'occasion s'en est offerte pour diverses nations. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'Associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.

S'agit-il d'Associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et les bonnes moeurs, ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon dans les pays susmentionnés que de vouloir favoriser et propager des Associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques. En effet, pour ne toucher que ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les Associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Eglise catholique. Et ces périls, Vénérables Frères, beaucoup parmi vous Nous les ont expressément signalés dans leurs réponses sur ce sujet.

En conséquence, à toutes les Associations purement catholiques d'ouvriers qui existent en Allemagne, c'est du fond du cœur que Nous adressons à tous Nos éloges, Nous faisons des vœux pour le succès de toutes leurs entreprises en faveur des ouvriers et leur souhaitons des développements toujours plus heureux. Cependant, tout en parlant ainsi, Nous ne nions pas qu'il soit permis aux catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. Mais, pour cela, Nous préférons la collaboration de Sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles par ce pacte opportunément imaginé qu'on appelle un cartel.

Mais ici, Vénérables Frères, beaucoup d'entre vous Nous demandent que, en ce qui concerne les Syndicats dits chrétiens, tels qu'ils sont établis aujourd'hui dans vos diocèses, Nous vous permettions de les tolérer, parce que le nombre des ouvriers qu'ils comprennent est bien supérieur à celui des Associations purement catholiques, et que, faute de cette autorisation, de graves inconvénients s'ensuivraient. Cette demande, eu égard à la situation particulière du catholicisme en Allemagne, Nous croyons devoir l'accueillir et Nous déclarons qu'on peut déclarer et permettre que les catholiques entrent aussi dans les Syndicats mixtes existant dans vos diocèses, tant que de nouvelles circonstances n'auront pas fait que cette tolérance cesse d'être ou opportnne ou juste, à condition que soient prises des précautions capables de prévenir les dangers auxquels, comme Nous l'avons dit, on est exposé dans ce genre d'Association. De ces garanties, voici les principales : Avant tout, on veillera à ce que les ouvriers catholiques, membres de ces Syndicats, soient inscrits également dans les Sociétés d'ouvriers catholiques appelées "Arbeitervereine". Que si, pour cela, ils doivent faire quelque sacrifice, surtout un sacrifice d'argent, Nous sommes convaincu que, dans leur zèle pour la pureté de leur foi, ils le feront sans peine Car c'est un fait constaté que les Associations catholiques, sous l'impulsion du clergé qui les conduit et gouverne avec vigilance, ont contribué, pour une grande part, à sauvegarder la pureté de la foi et l'intégrité des moeurs de leurs membres comme ils ont fortifié l'esprit religieux par de multiples exercices de piété. Aussi n'est-il point douteux que les directeurs de ces Associations, conscients des besoins du temps, voudront enseigner aux ouvriers, en particulier sur les devoirs de justice et de charité, les préceptes et les lois qu'il leur est nécessaire ou utile de bien connaître pour se comporter dans les Syndicats selon le droit et les principes de la doctrine catholique.

En outre, ces mêmes Syndicats—pour qu'ils soient tels que les catholiques puissent s'y inscrire—doivent s'abstenir de toute tendance et de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance religieuse légitime, et qu'ils ne présentent rien qui paraisse tant soit peu répréhensible de ce chef ou dans leurs écrits, ou dans leurs paroles, ou dans leurs actes. Aussi, que les évêques, placent au rang de leurs devoirs les plus sacrés d'observer avec soin la manière dont se comportent ces Syndicats, qu'ils veillent à ce que les catholiques ne souffrent aucun dommage de ce commerce. Quant aux catholiques inscrits dans les Syndicats, qu'ils ne permettent jamais aux Syndicats, même comme tels, dans la recherche des avantages temporels de leurs membres, de professer ou de faire chose quelconque en opposition d'une manière ou de l'autre avec les ordres donnés par ce suprême Magistère, ceux-là particulièrement que Nous avons rappelés plus haut. Dans ce but, chaque fois que seront soulevés des problèmes sur les questions qui ont trait à la morale, c'est-à-dire à la justice ou à la charité, les évêques veilleront avec la plus grande attention à ce que les fidèles ne négligent pas la morale catholique, n' ne s'en écartent si peu que ce soit.

Certes, Nous l'avons pour certain, Vénérables Frères, ces prescriptions, vous veillerez à leur observation religieuse et inviolable, et vous mettrez votre zèle et votre attention à vous instruire sur une question de si haute importance. Mais étant donné que Nous avons appelé à Nous cette cause et que, les évêques consultés, Nous ordonnons à tous les hommes de bien qui comptent dans les rangs catholiques, de s'abstenir de toute discussion sur ce point ; et il Nous plaît d'augurer que, zélés pour la charité fraternelle, et pleinement obéissants à Notre autorité ainsi qu'à celle de leurs pasteurs, ils réaliseront parfaitement et de cœur ce que nous ordonnons. Que si une difficulté s'élève entre eux, ils ont à leur disposition le moyen de la trancher : ils s'adresseront à leurs évêques, ceux-ci déféreront le litige au Siège qui rendra le jugement. Au surplus —on le conclura aisément de ce que Nous avons dit—s'il ne serait permis à personne d'une part d'accuser de foi suspecte et de combattre à ce titre ceux qui, fermes dans la défense des doctrines et des droits de l'Eglise, veulent cependant, dans un juste dessein, appartenir aux Syndicats mixtes et en font partie, là où les circonstances de lieu ont poussé l'autorité religieuse à permettre ces Syndicats sous certaines conditions, d'un autre côté, il faudrait réprouver hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les Associations purement catholiques, alors qn'on doit, au contraire, de toute manière les aider et les propager —et qui voudraient proposer et comme imposer le Syndicat interconfessionnel, et cela même sous le spécieux prétexte de faire entrer en un seul et même cadre toutes les Sociétés catholiques de chaque diocèse.

En attendant, Nous faisons des vœux pour l'Allemagne catholique, afin qu'elle réalise de grands progrès, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre civil, et, pour qu'ils se produisent, Nous appelons sur cette nation aimée le secours spécial du Dieu tout-puissant et le patronage de la Vierge Mère de Dieu, qui est aussi la Reine de la paix ; et comme gage de ces dons divins et en témoignage de Notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur la bénédiction apostolique, à vous, Très Cher Fils et Vénérables Frères, et à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 septembre 1912, la dixième année de Notre pontificat.

PIUS, P. P. X.

Choses de France

(Suite et fin)

Tout le monde lit ça

Il faut qu'un régime soit bien pourri pour conserverver de pareils auxiliaires. Mon cher Adolphe, j'ai lu avec intérêt les virulents articles du "Franc Tireur" contre ce crime de l'infanticide... anticipé et j'ai opiné du bonnet quand tu t'es moqué des scrupules mal placés de la lectrice qui se plaignait que *tout le monde lit ça.* Moi je trouve qu'il n'y a pas assez de gens, pas assez de pères et mères de familles qui "lisent ça". Ah! le peuple canadien-français serait bien à plaindre le jour où il laisserait choir de son front la glorieuse couronne que sa prolificité lui a conquise! La décadence des mœurs, en France, explique en partie notre décadence politique et cette ruée d'étrangers accourus pour combler les vides causés par l'abaissement progressif de notre natalité. Le Dr Georges Bertillon a publié en 1910 un rapport très documenté dans lequel on lit avec effroi qu'il y a chaque année, à Paris, 50,000 avortements contre 60,000 naissances! Et les poursuites engagées par le Parquet varient entre 20 et 25 seulement, ce qui prouve que la répression des manœuvres abortives est est absolument nulle.

Le Syndicat et l'Association amicale des sages femmes avaient bien demandé il y a quelque temps des poursuites contre les faiseuses d'anges trop connues dont les annonces aussi claires que possibles attiraient les malheureuses assez lâches pour fuir la maternité. Des poursuites bénignes eurent lieu. On condamna simplement à une modeste amende pour "outrage aux bonnes moeurs" les "quelques sages femmes de petite envergure qui n'avaient pas eu le moyen de se garantir par des relations utiles et des services rendus aux gens bien placés."

Le pire c'est que nous tournons dans un cercle vicieux — c'est le cas de le dire— quand on analyse les causes de ce suicide de notre race française, en France. La foi catholique s'en est allée, même de beaucoup de familles soi-disant chrétiennes et un matérialisme égoïste et féroce s'est installé en maître dans les coeurs et dans les âmes. On ne veut plus ni se priver, ni se dévouer, donc, le moins d'enfants possible. D'autre part, la destruction du foyer a chassé la femme de son "home". N'étant plus mère elle a cherché à égaler l'homme ce qui l'a amenée à le concurrencer pour, en même temps, se libérer de la "tutelle" maritale. La femme s'est enivrée, elle aussi, du mensonge de l'Egalité, et on l'a vue envahir les professions libérales à commencer par celles d'avocate et de doctoresse, à plus forte raison d'accoucheuse. Or dit le Dr Bertillon : "il y a à Paris un trop grand nombre de sages-femmes pour que, étant donné le nombre des accouchements, elles puissent toutes vivre par l'exercice honnête et légal de leur profession." La misère en conduit beaucoup aux compromissions criminelle mais d'autres en font leur industrie exclusive. Ce sont elles qui se font les plus grosses rentes. Je t'ai dit que ces criminelles practiciennes avaient des budgets de publicité énormes. Tu te doutes bien, mon cher ami, que les sommes qu'elles versent aux journaux servent non seulement à attirer la clientèle dans leur cabinet mais à payer le silence des dits journaux. A peine si un ou deux grands quotidiens de Paris ont parlé des révélations pourtant sensationnelles de l'"Action Française" et encore ont-ils coupé et rogné, résumé en quelques lignes, sous prétexte que "tout le monde pouvait lire ça". Il y a des pharisiens dans tous les pays !

Les Libéro-démocratiques

Quelques lecteurs du PATRIOTE me trouvent peut-être réactionnaire. S'ils savaient pourtant où peut mener la logique satanique des principes libéro-démocratiques ! Le silloniste, Marc Saugnier l'a appris à ses dépens dans une conférence où il prônait le service militaire et la discipline librement consentis et le soldat n'écoutant que sa conscience, même si elle lui dit de ne pas tirer... Quelqu'un cria au rhéteur : "Et si la conscience d'un soldat anarchiste lui ordonne de tirer sur ses officiers, doit-il le faire...?" Entraîné par les conséquences de son principe, Sangnier répondit : "Parfaitement, obéira à sa conscience"!!

Inutile de te dire le scandale que cet odieux langage a causé. Pas plus cependant que le titre d'un article publié dans la *Démocratie*, journal de l'ancien sillonnisme condamné mais toujours hypocritement professé.

(A Suivre en 2me page)

Tribune Libre

La Consolidation Scolaire

Je crois devoir avertir les catholiques de la Saskatchewan, haut, ferme et clair, que la *Consolidation of Schools,* soumise actuellement à la chambre, par le gouvernement constitue un *truc* élaboré en loges, c'est la première étape de la "consolidation," de la concentration aux mains de l'Etat politique de l'Etat-Parti, maître d'Ecole et seul maître de l'Ecole.

Il y a plusieurs années ce système perfide, en apparence inoffensif, même avantageux, à certains points de vue, a été introduit dans la législation scolaire du Manitoba.

J'ai toutes les pièces de ce mécanisme en mains. Je l'ai démonté pour l'étudier en détail. J'ai même en à ce sujet des conversations instructives en 1905, avec feu M. Agnew, alors membre du cabinet Roblin. Il a été oblige [illegible] reconnaître que la "consolidation" est un acheminement vers la *[illegible]nicipalisation* scolaire, vers la destruction des comités scolaires indépendants, locaux, — émanations légales des familles et des contribuables, appartenant aux districts scolaires. Il faisait remarquer, toutefois, que la *Consolidations of Schools* en Manitoba, n'est pas encore obligatoire, mais seulement facultative. Elle dépend de la volonté des comités scolaires locaux disposés à se fusionner, par éliminations en un seul comité d'école consolidée: — ce qui doit amener, nécessairement en certains cas, la fusion des comités catholiques avec les comités protestants, de même on verrait la fusion et la confusion d'écoles les unes peuplées de protestants, *neutres,* les autres de catholiques français, soumis au beau régime, connu sous le nom "d'arrangement Greenway-Laurier".

++++

Jusqu'ici, en Manitoba la "Consolidation" ne s'est produite qu'en régions anglaises protestantes. Je sais que le système, mis en pratique, [illegible] de [illegible] avantages [illegible] ses inventeurs — soit au point [illegible] économique, soit au [illegible] pédagogique. Les [illegible] nécessités par l'absence [illegible] *[illegible]* les enfants à la caserne centrale [illegible] considérables. On a dû [illegible] les contribuables [illegible]. Le méli-mélo d'enfants [illegible] qui fréquentaient les petites écoles supprimées, donne lieu à des inconvénients moraux, sur lesquels il est inutile d'insister.

++++

Quant aux avantages pédagogiques, ils sont encore plus suspects, plus problématiques. L'encasernement scolaire de centaines d'enfants de toutes races, de toutes langues et de toutes moralités est une véritable nuisance, au point de vue éducatif non pas seulement intellectuel, mais surtout moral.

En matière primaire tout au moins, les fortes agglomérations d'enfants, ne sont pas seulement dangereuse et nuisibles: elles sont mauvaises, c'est un fait d'expérience pratique, du moins dans les campagnes. Seules les petites écoles rurales, a population normale, font du bien.

++++

C'est pourquoi au Manitoba, même en région protestante anglaise, la "consolidation" était l'infime exception, à l'époque ou nous l'avons étudiée. Et si au parlement de la Saskatchewan il se produit des "parlementeurs," vantant sous ce rapport le Manitoba, on fera bien de ne pas les "gober."

Quant aux régions catholiques elles n'ont eu garde d'accepter les aimables invitations de l'*advisory board*, dont le F.·. Fletcher est la cheville ouvrière.

Elles ont refusé de s'engager dans la toile tissée par l'araignée, à tête triangulaire, espérant les voir entrer dans son parloir....

Bloc enfariné! Il ne dit rien qui vaille.

++++

La seconde étape, après la "Consolidation," c'est la *Municipalisation.*

Un certain nombre de comités scolaires locaux supprimés, pour cause de "consolidation," il s'agira, alors, de supprimer les derniers comités survivants on les remplacera par un seul comité municipal, sous la coupe du Conseil municipal, investi de l'autorité scolaire, sous la coupe, lui-même de l'*Advisory board,* placé, en dernier ressort, sous la coupe du "Ministre" de parti, chargé du Département "politique" de l'éducation dite publique.

Le comité municipal serait élu, ou par des délégués des districts scolaires, ou par la masse des électeurs municipaux, ou par les Conseils municipaux eux-mêmes. Peu importe! Ce serait chou vert et vert chou.

La centralisation bureaucratique, officielle, politique n'y perdrait rien.

++++

La troisième étape consisterait —après l'adjonction plus ou moins temporaire de délégués du Comité Municipal à l'*Advisory board* central,—afin de huiler la transition—"smoothly" comme on dit en anglais;—elle consisterait dans la création, sous la coupe du F.·. *Ministre* de l'Education dite publique, d'une espèce de "Conseil" départemental, nommé par le dit F.·. Ministre et peuplé, naturellement, de FF.·. en Loge,—désireux depuis plus de deux siècles, de s'emparer *per fas et nefas* de l'Education populaire, pour finir par s'emparer du peuple.—voyez la France! Voyez le Portugal.

++++

Oui, oui, catholiques, c'est bien là qu'on espère vous mener peu à peu, lentement, sûrement—*a pull, a steady pull, a long pull.*

C'est la méthode suivie partout ou sévit la lutte scolaire, dans le monde entier, par la "Secte infâme, infernale"—comme disait, à Venise, le 30 août 1896, le Patriarche Cardinal Sarto—aujourd'hui Pie X. C'est la le plan, arrête à Londres au *Suprême Conseil* Judéo-Maçonnique, en 1854, plan promulgué secrètement à Bruxelles, en Belgique, le 24 juin 1854, au *Convent* maçonnique international: *L'Enseignement pa-[illegible] doit dép[illegible] de l'Etat et par l'Etat [illegible] dépendre de la M[illegible]*

L. H[illegible]

Docteur [illegible] d'Ecole.

Choses de France

(Suite de la 1ere page)

Les catholiques aveuglés qui suivent encore Marc Sangnier ont eu en effet la stupeur de lire dans l'organe des *Jeunes Républicains* et du christianisme social (?) ces quatre mots en gros caractères: "Un Papiste trop zélé"! Cette expression, peu respectueuse, presque injurieuse, montre quel singulier esprit règne dans la rédaction de "la Démocratie", même en admettant l'excuse d'une étourderie de jeune reporter. Encore une lettre pessimiste, diras-tu, mon cher Adolphe, en lisant ces lignes d'un air attristé. Console-toi d'avance, la prochaine te fera entendre le cri joyeux de l'espérance et c'est la grave leçon venue de l'Orient qui me l'aura inspiré.

On a dit que la guerre était une terrible accoucheuse de nations. Elle est aussi quelquefois une accoucheuse d'idées. Je te raconterai prochainement les répercussions heureuses qu'ont eues, en France, les victoires des Etats Balkaniques contre la Turquie.

A bientôt cette fois.

Ton vieux camarade,

JEAN VALGUEUX

Excellent plaidoyer en faveur de l'enseignement bilingue

Le *Canadian Courrier* publication anglaise de Toronto, a publié un article remarquable, signé "The Monocle Man," au sujet de l'enseignement bilingue en Ontario. L'auteur constate que la majorité des Canadiens-français parle fort bien l'anglais: "Nous sommes tout honteux, dit-il, en face de leur ardeur et de leur habileté a apprendre notre langue tandis que les efforts habituels des Anglais pour accrocher quelques phrases françaises provoqueraient le rire inextinguible de toute race autre que la plus polie qui existe.

"Ontario ne court pas plus de danger de devenir une province française qu'il ne court de danger de devenir une province italienne, C'est malhonnête ou stupide de la part de certaines gens d'Ontario de parler comme s'ils craignaient réellement ce résultat."

L'oeuvre de la Franc-Maçonnerie

Les journaux français de toutes nuances s'accordent à dire que ce sont les Loges turques qui ont tué la Turquie. L'opinion publique ne se méprend pas: elle ne s'attaque pas à la seule Franc-Maçonnerie: elle accuse les sociétés secrètes en général. Et cela signifie qu'elle repousse la méthode de l'action occulte, laquelle est une action essentiellement lâche et vicieuse.

Le général Zurlinden écrit dans le *Figaro*: "L'expérience est faite, elle est concluante, terrifiante. Les sociétés secrètes, la Franc-Maçonnerie en tête, devraient constater qu'elles sont incompatibles avec l'harmonie, la confiance réciproque, absolue, qui doivent règner dans les corps d'officiers, pour faire la guerre, avec toute l'énergie possible: et elles devraient demander elles-mêmes l'interdiction de leurs rangs aux militaires de tous grades. A coup sûr, il y a là une question de salut national, bien digne d'attirer l'attention d'un grand ministre de la guerre."

Le général rappelle en ces termes l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie sur l'armée en France: Nous avons, nous-mêmes, subi cette influence, il y a quelques années. Nous avons vu introduire dans l'armée la délation, la suspicion, les faveurs éhontées, les rigueurs injustifiées. Et bientôt les résultats de cet abominable régime se sont fait sentir. Des régiments entiers se sont révoltés contre leurs officiers: et les rapports officiels des chefs de l'armée ont attribué nettement ce déplorable événement "a l'intervention des politiciens dans les affaires militaires.'

A LIRE

Revue Internationale des Société Secrètes (96 Boulevard Malesherbes, Paris — abonnement 25 francs). Livraison du 15 novembre.—I. Les Origines de la Franc-Maçonnerie, Jean Berger; — II. L'Occultisme et la Science Occulte, A. Milous; — III. La Franc-Maçonnerie à l'œuvre;—IV. Les Officiers et la Franc-Maçonnerie, Jean Bidegain; —V. Chronique italo turque, P. Esma;—VI. Sommaires et analyses;—VII. Index documentaire. (très intéressant). — VIII. Bibliographie maçonnique.

Une dame demande un verre d'eau.

Baptiste le lui apporte.

—Un verre d'eau se sert dans une assiette, lui dit la maîtresse de maison.

Baptiste revient, apportant le contenu du verre qu'il avait répandu sur l'assiette.

—Comment veux-tu que Madame boive cela, imbécile? lui dit la femme de chambre.

—C'est ce que j'étais en train de me demander, répondit Baptiste

La Vie et la Mort

—Ah ! je n'en puis plus !.. me disait l'autre jour une jeune femme, dans l'intervalle de deux fêtes.

—Comment ?.. c'est donc si fatiguant de s'amuser ?..

—M'amuser !.. qui vous dis que je m'amuse ?.. je m'ennuie à périr!

—Alors, pourquoi ?..

—Pourquoi !.. demandez à Monsieur.

Et d'un mouvement de tête, elle désignait son mari.

—Moi !.. s'écria celui-ci, moi !.. mais j'y vais comme au supplice !

Hélas, tous les deux disaient vrai. Ils étaient pris l'un et l'autre dans l'engrenage et ni l'un ni l'autre ne pouvait s'en tirer sans quelque déchirement.

Que le plaisir lasse, c'est ce dont le monde s'inquiète bien peu.

Il veut le plaisir, le plaisir encore, le plaisir toujours.

Que ceux qui sont las se reposent, mais que le tourbillon tourne toujours, tant pis pour ceux qui en souffrent.

Le plaisir, c'est là le tout de la vie !

***

Lui !..

Il se promène et il promène ses chevaux ou son automobile.

Il tire au pistolet et chasse tous les gibiers.

Il lit un journal et potine ça et là.

Il flâne dans les rues et danse un peu le soir..

Il y a beaucoup de détails dans sa vie, mais tous sont de cette valeur

Elle !..

Elle s'habille, se promène, se rhabille, voit ses amies, sa couturière et ses maisons de mode.

Elle reçoit à son jour, potine beaucoup, danse beaucoup.

Elle monte à cheval.

Elle va en auto.

Elle veille le plus tard possible et ne s'en console plus..

Il y a aussi beaucoup de détails dans sa vie et tous de cette valeur.

Et dire que beaucoup d'âmes douées d'intelligence et de raison vivent chaque jour de cette vie là !

***

Sont-ils heureux, du moins ?..

Il semble que oui, car, voyez ces fêtes... c'est bien la joie qui est sur tous ces fronts, le sourire sur toutes ces lèvres et le rire y éclate en discrets arpèges, avec des sonorités de bonheur !

Cela, c'est le dehors; il est charmant !

Et le fond ?..

Ah, ne savez-vous pas ce que l'on souffre dans le monde ?..

Ne savez-vous pas ce que ces fronts joyeux cachent de soucis et d'angoisses ?.. les larmes sont si près de ces yeux, l'amertume est cachée derrière ces lèvres : il y a des fleurs sur ces poitrines, mais dans le cœur, il y a parfois tous les tourments de l'enfer !

Car, Dieu se venge !

Il envoie à ces fous et à ces folles du monde, des bourreaux qui les châtient.

Les coups de verge des trahisons, des déceptions, des abandons.

Les haines, les discordes, les rivalités aux dents de tigre, les envies aux noirs venins,.. tout cela sillonne, déchire, ensanglante leurs pauvres cœurs.

Puis, comme si ce n'était pas assez, il envoie, le fer à la main, comme les marqueurs des temps antiques, la vieillesse !...

—Ah ! le bourreau terrible que la vieillesse !...

Il brûle ce front, il brûle ces lèvres, il brûle ces yeux et il écrit dessus comme sur l'épaule des déchus : "Fanée, passée, abandonnée, laissée là !"

Sans doute, il faut bien vieillir, mais quand une femme peut mettre au dessus de ses cheveux blancs, la glorieuse couronne de la maternité, ou, plus glorieuse encore, la couronne de lys d'une sœur de charité... ah ! comme elle est revêtue d'honneur et de gloire et qu'elle est belle dans sa vieillesse bénie et majestueuse !

Quand un homme peut dresser haut ses rides de son front et s'écrier :

—C'est le travail qui les a creusées, c'est le travail qui a voilé mes yeux, courbé mes épaules et qui a fait fléchir mes genoux !..

O vieillard, je te salue et je te vénère ! Il y a une auréole de Dieu sur ton front !..

Mais eux et elles !.. les dédaignés du monde, les jetés là comme on jette un habit usé au coude, comme on jette un fruit sucé jusqu'à la pelure..

Oh ! vieillir ! vieillir !..

Et mourir donc !.. car il reste de mourir !.. n'est-ce pas ?

***

Le monde n'a pas de conception arrêtée sur la mort.

Est-ce la fin de tout ?..

Est-ce le commencement d'autre chose ?..

Chi lo sa ?

A son point de vue, l'idée évidemment la plus avantageuse serait que ce fût la fin de tout.. au moins n'aurait-il point de comptes à rendre..et parfois il s'en flatte !

Mais savez-vous que c'est horrible, cela ?

Avoir mis dans ce monde, sa pensée, son cœur, toutes ses espérances, tous ses amours, toute sa vie, n'avoir rien tenu en réserve, lui avoir donné tout et livré tout.. et puis, l'heure sonnée, voir tout cela finir ! se sentir arraché par les invincibles bras de la mort à tous ces bonheurs dont on avait fait son bonheur. S'accrocher par tous les ongles, comme l'homme qui se noie, à cette terre qui s'en va, la sentir glisser entre ses mains et savoir que là, dessous soi, dans ce gouffre où l'on roule, c'est le néant, l'éternel néant !..

Ah ! c'est horrible ! vous dis-je.

Eh bien ! la mort n'est pas la fin de tout !..et voici plus horrible encore :

Là, au fond de ce gouffre où, dans le vertige angoissé des agonies, l'âme roule et tombe, ce n'est point le néant..

C'est Dieu !.. Dieu le Juge !

—Qu'as-tu fait pour tes frères ?.. Rien !

—Qu'as-tu fait pour ta patrie ? .. Rien !

—Qu'as-tu fait pour ta famille ?.. Rien !

—Qu'as-tu fait pour l'humanité ?.. Rien !

—Qu'as-tu fait !.. qu'as-tu fait ?..

Ce qu'ils ont fait !..

Ils ont dansé cette sinistre ronde de la mort que les vieux peintres dessinaient sur les murs des cloîtres !..

Il passait devant leurs yeux des fantômes, ils se jetaient dans leurs bras et ils tourbillonnaient..

Ils ont valsé !..

Est-ce qu'ils savaient seulement qu'ils avaient des frères et que Dieu les avait commis à leur garde ?

Ils ont valsé !..

Est-ce qu'ils savaient seulement qu'ils avaient une famille, une race, une patrie et qu'elles attendaient d'eux une part de travail et d'honneur ?..

Ils ont valsé !..

Est-ce qu'ils savaient qu'il y avait des pauvres le long du chemin et qu'ils criaient : "Pitié !".. des souffrants et qu'ils criaient : "Miséricorde !"..?

Ils ont valsé !..

Il leur a semblé que l'univers c'était eux,..eux qui valsaient.. Ils n'ont rien su du reste !

. . . .

Ah ! Seigneur, ayez pitié des pauvres âmes !!!...

LE FRANC-TIREUR

Marcelin

Le vingt-sept novembre il y a eu assemblée de paroisse pour prendre en considération les avis de M. Bérubé, organisateur général des écoles bilingues du diocèse, et ceux de M. F. X. Chauvin, Inspecteur des écoles françaises de la Saskatchewan, sur le site de de l'école, du couvent et de la future église.

Il y a été résolu à l'unanimité de revenir sur la décision de paroisse du mois de janvier 1912 et de tout placer ensemble, école, couvent, église, presbytère dans la partie ouest. La proposition fut faite par M. Louis Lehouillier et appuyée par M. Hormisdas Labrosse. M. Isaïe Lalonde occupait la chaise présidentielle.

Ce qui a amené ce changement, c'est que M. Chauvin ne trouvait pas le terrain offert par M. Georges Will tout à fait exempt si non de dangers pour les enfants, du moins d'incommodité provenant de la proximité de la voie d'évitement (siding).

Le district scolaire alors a voté à l'unanimité de placer l'école à l'ouest du site du village. 33 voix pour, pas une contre. Comme tout le monde veut avoir des religieuses pour cette école et pour une instruction supérieure au couvent, il s'ensuivait que le couvent devait être à proximité. Et le couvent a entraîné l'église. Donc tout à l'Ouest. Un certain nombre aurait préféré le côté est. Il resta aux gens entreprenants de Marcelin de se planter et de prouver qu'ils sont de taille à doter leur belle paroisse d'un bon système d'instruction pour les nombreuses nichées d'enfants que le bon Dieu leur a donnés.

Du bon pain pour le corps, une forte instruction pour l'intelligence, une sainte formation pour le cœur.

L'union fait la force.

Un Auvergnat trouve un godillot dans la soupiere :

"Che n'est pas que ch'est chale, mais cha tient de la plache, bougra !!!

Abonnez-vous au "Patriote de l'Ouest". $1.00 par année.

Aujourd'hui

La réunion générale des actionnaires de *La Bonne Presse* aura lieu cet après-midi aux bureaux du journal. Nous avons l'assurance que cette assemblée plenière de tous les promoteurs de l'œuvre ouvrira une ère nouvelle de progrès pour *Le Patriote*. Cordiale et chaleureuse bienvenue à tous les bienfaiteurs et amis de la pres- catholique !

Elections Municipales à Duck Lake

Les candidats suivants ont été élus lundi dernier pour faire partie du conseil municipal de Duck Lake: MM. Courchène, Mitchell et Harbec.

Les nouveaux commissaires d'école sont MM. St. Denis et Dubé.

Fondation d'un hopital à Moose-Jaw

M. l'abbé F. Woodcutter a obtenu les services des Sœurs de la Providence, de Kingston, pour la fondation d'un hôpital. Le conseil de ville accorde un terrain d'une valeur de $30,000 au centre de la ville. Un hôpital temporaire a été ouvert le 21 novembre.

Un bazar à Nord Battleford

Les journaux de Nord Battleford nous apprennent que le bazar organisé par le R. P. L. H. Vachon, O.M.I., pour venir en aide à la construction de l'église, a été couronné d'un succès splendide. Le bazar a réalisé la jolie somme de $4,000.

Mission chez les Esquimaux

S. G. Mgr Breynat, O.M.I., écrit à Mgr l'archevêque de St. Boniface :

"Vous apprendrez avec plaisir que deux jeunes missionnaires sont partis en juillet pour essayer d'évangeliser une nouvelle tribu d'Esquimaux—environ un millier—qui vagabonde dans les steppes au nord-est du Grand Lac d'Ours, sur la rivière Coppermine et les iles de la Mer Glaciale. Un des deux pères les avaient déjà approchés l'année dernière et nous était revenu enchanté de sa première rencontre. Ce sont des Esquimaux qui n'ont encore jamais eu de relation avec les blancs."

La Presse Catholique de Winnipeg

Nous apprenons avec plaisir que la Compagnie de presse catholique "West Canada" vient d'acheter au prix de $37.750 un terrain considérable au centre de la ville, au coin de la rue Smith et Ste Marie, pour y ériger des ateliers très spacieux. Le "West Canada" fut établi il y a six ans, par le R. P. Joseph Cordès, O.M.I., sur l'avenue Collège ; plus tard l'imprimerie fut installée près de l'église canadienne française de Winnipeg sur l'avenue McDermot. Le "West Canada" est l'œuvre de presse catholique la plus cosmopolite de l'Amérique. Il s'y publie le *North-west-Review* (anglais), le *West Canada* (allemand), la *Gazette Katolicka* (polonais), le *Canadian Ruthenian* (ruthène) l'*Ami du Foyer* (français) et bientôt un journal français hebdomadaire viendra completer l'œuvre qui progresse rapidement sous l'habile direction générale du R. P. O. Plourde, O. M. I.

Au parlement de Régina

La commission d'enquête choisi pour examiner les accusations portées par M. Rogers n'a pu continuer son travail par suite de la démission de l'un des membres conservateurs, M. Bradshaw, député de Prince-Albert. L'opposition ne semble pas avoir accepté le moyen de faire la lumière dérée. L'attitude du journal "The Province" sur cette question a donné lieu à un vif debat et a provoqué un vote de censure de la part de la Chambre.

Augmentation de salaires pour la police à cheval

Le premier ministre a donné avis de l'intention du gouvernement d'augmenter de 25 sous par jour les appointements des hommes de la police à cheval du Nord et aussi de donner une augmentation pour les surintendants, les inspecteurs et les autres membres de ce corps.

Ferme à vendre

320 acres de terre, (90 en culture) avec maison en bois, située aux limites d'une ville très prospère et d'un des meilleurs districts de la Saskatchewan. Accès aux marchés et communications faciles, (à dix minutes de la station sur la grande ligne du C. P. R.) à vendre à bonnes conditions. Pour plus amples renseignements s'adresser à M.-E. SABOURIN, casier postal 75. St-Boniface. Man.

Tenders for Indian Supplies

SEALED TENDERS adressed to the undersigned and marked on the envelope "Tender for Indian Supplies" will be received at this Department up to noon on Tuesday, 7th January, 1913, for the delivery of Indian supplies during the fiscal year ending the 31st March 1914, duty paid at various points in Manitoba, Saskatchewan and Alberta.

Newspapers inserting this advertisment without authority of the Department will not be paid.

J. D. McLEAN

Asst. Deputy and Secretary

Department of Indian Affairs,

Ottawa, Ont., 28th November, 1912.

Cours des Marches

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		60
no. 2 id.		57
no. 3 id.		52
no. 4 id.		40
Œufs frais	la douz.	40
Beurre	la livre	30

MARCHÉ DE WINNIPEG

Blé no 1 du nord	79½
no. 2 id.	76½
no. 3 id.	75
no. 4 id.	
no. 5 id.	
no. 6 id.	

PRIX PROBABLE DU GRAIN

Blé no.1 du nord	Novembre	82¼
id.	Décembre	79⅛
Avoine	Novembre	33⅞

Demande d'emploi

INSTITUTRICE demande emploi. Possédant 2d prof. anglais et français de la Province Saskatchewan, offre ses services pour une école de la Province. S'adresser par lettre : Institutrice, bureau du Patriote, Duck Lake, Sask.

Trouvee

Vache rouge, pas de cornes, clochette au cou, pas d'autre marque.

S'adresser à

LOUIS BONNET

Duck Lake, Sask.

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 acres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'acre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.